

Image not found or type unknown



changement pivot de sol frein

Par **mickou**, le **06/02/2013** à **14:15**

bonjour rnje suis locataire d un commerce , j ai changer le mecanisme entier pivot de sol frein de la porte principale , qui etait pourri et impossible a regler (20 ans),le mauvais fonctionnement pouvait me faire casser la porte en verre car elle tapait sur l autre porte qui est fixe, j ai demandé au propriétaire de me regler cette facture et il me dit que ce n est pas a lui de payer .Sur mon bail il est précisé que seules les grosses réparations definies par l article 606 du code civil sont a sa charge .On m a aussi parlè de clos et couvert .pouvez vous me renseigner sur le sujet ?Jai aussi changé a mes frais des toilettes en entier; apres plusieurs reparations qui ne reglaient pas le probleme. QUI DOIT REGLER ?rnJE VOUS REMERCIE